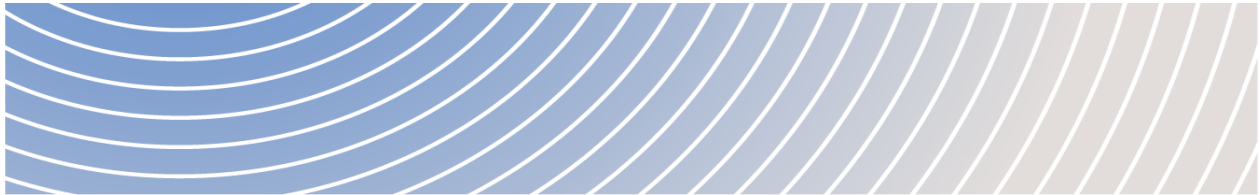




Plan de participation du public



Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent

2 septembre 2026



Table des matières

1	Introduction.....	4
2	Contexte	4
3	Processus et objectifs	5
3.1	Processus de l'ERSL.....	5
3.2	Objectifs.....	6
4	Identification des intervenants	7
5	Outils de mobilisation et de participation.....	8
5.1	Aide financière.....	9
5.2	Liste de distribution.....	9
5.3	Approche des activités	10
6	Collaboration avec les autorités fédérales	14
7	Procédure de confidentialité.....	14
8	Soumettre des observations et cordonnées	14



Liste des tableaux

Tableau 1 : Approches et activités de participation du public durant la phase de réalisation (jusqu'à 30 mois, de l'été 2026 à l'hiver 2029)	12
---	----



1 Introduction

Ce plan de participation du public (ci-après « le Plan ») a été élaboré par l'AEIC en collaboration avec les membres du groupe de travail sur l'Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent (ERSL) de façon à expliquer les possibilités de participation du public au cours de la réalisation de l'évaluation régionale.

Le Plan est conçu de façon à être souple, et de pouvoir être modifié pour tenir compte de l'évolution de l'ERSL. Il est fondé sur le [Cadre de travail : la participation du public en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* \(LEI\)](#), en tenant compte des observations du public reçues lors des activités de l'ERSL.

Veuillez noter qu'un plan distinct pour les Premières Nations et organisation autochtones a été conçu et est affiché au Registre. Le [Plan de mobilisation et de participation autochtone](#) décrit les possibilités de mobilisation et les approches connexes propres aux Premières Nations et organisations autochtones participantes à l'ERSL.

2 Contexte

Les Premières Nations ont un long historique d'occupation et d'utilisation du fleuve Saint-Laurent et de ses rives ainsi que la population québécoise en général. À travers les siècles, les Premières Nations et les communautés riveraines les ont utilisés pour la pêche, le commerce, le transport et comme lieu de rassemblement. Le fleuve Saint-Laurent a toujours été au cœur de la vie des Premières Nations et des Québécois, servant tour à tour de voie de transport, de source de subsistance, de moteur économique et de symbole identitaire. Le fleuve Saint-Laurent, qui est une voie navigable essentielle reliant l'océan Atlantique aux Grands Lacs, est reconnu par la Société de développement économique du Saint-Laurent comme un atout économique indispensable facilitant le transport de marchandises et le commerce international.

Le 29 juillet 2020, le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) a demandé une évaluation régionale du fleuve, soulignant que les effets cumulatifs du développement n'étaient pas pris en compte dans les évaluations de projets. Le MCK souhaite que les futures évaluations d'impact et environnementales visent à améliorer l'environnement, ainsi que les conditions de vie économiques, culturelles et sociales des Premières Nations tout en répondant aux impacts historiques.

Dans sa réponse du 27 octobre 2020, le ministre a déterminé qu'il serait approprié d'explorer les avantages potentiels de mener une telle évaluation régionale et qu'une analyse et une mobilisation plus approfondies seraient nécessaires avant de décider



d'aller de l'avant. Le ministre a demandé à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) d'initier un processus de mobilisation à la suite duquel le ministre a décidé, le 15 juillet 2021, de procéder à l'évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent (ERSL) et a demandé à l'AEIC d'entamer la phase de planification. Le 17 décembre 2024, le ministre a confirmé son engagement à aller de l'avant et a autorisé l'AEIC à mener l'ERSL en partenariat avec le MCK et les autres Premières Nations intéressées de la région.

Le 27 août 2026, les Premières Nations partenaires et la ministre ont approuvé le mandat de l'ERSL, qui précise la façon dont l'ERSL sera menée. Conformément au mandat, les Premières Nations partenaires de l'ERSL ainsi que l'AEIC ont formé un groupe de travail qui sera chargé de mettre en œuvre l'ERSL. La section 6 du mandat prévoit que le groupe de travail élaborera et mettra en œuvre des plans de mobilisation afin que les peuples autochtones (autres que les Premières Nations partenaires) et le public aient la possibilité de participer de manière significative à l'évaluation régionale.

Le but principal de l'ERSL est d'obtenir une compréhension plus approfondie de l'état du fleuve Saint-Laurent à l'intérieur de l'aire d'évaluation, en évaluant les relations entre les activités concrètes ciblées, les activités complémentaires, et les écosystèmes dans lesquels elles ont lieu. De cette façon, un ensemble de conditions de référence et ciblées, qui tient compte à la fois des savoirs autochtones et de la science occidentale, pourra être établi pour mieux évaluer les effets des activités (passées, existantes et futures). Cet ensemble de conditions permettra également d'identifier des stratégies pour ces activités ainsi que d'autres efforts visant à réaliser des gains environnementaux et sociaux, qui amélioreront les conditions actuelles d'une manière efficace et collaborative.

3 Processus et objectifs

Ce plan décrit les façons dont les participants du public pourront communiquer leurs observations et prendre part au processus de l'ERSL qui peut se voir comme une opportunité de collaborer, d'échanger sur un lieu commun d'importance et d'avoir une réflexion conjointe sur l'état de santé du fleuve Saint-Laurent.

3.1 Processus de l'ERSL

Les phases du processus de l'ERSL incluent la pré-décision, la planification, la réalisation et la présentation du rapport final de l'ERSL au Ministre et aux Chefs des Premières Nations partenaires.

Au cours de la phase de pré-décision (2020-2021), l'AEIC a effectué une mobilisation auprès des peuples autochtones, des autorités fédérales et provinciales, des organisations



non gouvernementales et du public concernant une potentielle évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent. Le rapport [Ce que nous avons entendu](#) présente un résumé de cette mobilisation. Le [mandat](#) a été développé au cours de la phase de planification (2022-2026) et la méthodologie a également été définie au cours de cette phase. Les opportunités de participation du public au cours de ces deux phases ont inclus :

- La participation à des séances d'information ;
- La présentation d'observations sur la demande d'une évaluation régionale ;
- La présentation de commentaires sur la version provisoire du mandat ;
- L'inscription à la liste de distribution ; et
- Un dialogue continu avec l'équipe de l'ERSL de l'AEIC.

Pour ce qui est de la phase de réalisation de l'ERSL qui se tiendra de l'été 2026 à l'hiver 2029, le Tableau 1 présente un aperçu des activités de participation prévues.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'ERSL ou pour lire les commentaires reçus et autres, visitez [le page du Registre d'ERSL](#).

3.2 Objectifs

Afin de respecter les exigences et les politiques d'application de la LEI en matière de participation du public aux évaluations régionales, il est primordial pour le groupe de travail sur l'ERSL de veiller à ce que le public ait la possibilité de participer au processus de l'ERSL de façon significative, c'est-à-dire que :

- Les individus, organisations ou groupes qui souhaitent participer à l'ERSL ont l'occasion de le faire, disposent de l'information et possèdent la capacité qui leur permet de participer de façon éclairée.
- Les observations du public sont traitées de manière à ce que les personnes qui ont participé puissent constater qu'elles ont été prises en compte.
- Les participants sont mobilisés de manière à ce que les personnes qui ont participé puissent constater qu'elles ont été prises en compte.
- Les participants sont mobilisées de manière à éliminer les obstacles afin d'assurer la pleine participation de tous les groupes démographiques, y compris, mais sans s'y limiter, les femmes, les peuples autochtones, les communautés racialisées, les personnes handicapées, s'agit notamment de proposer des lieux accessibles et des options virtuelles ainsi qu'à tenir compte des obstacles liés à la langue, aux responsabilités liées à la prestation de soins, au transport, à l'accès à la



technologie, aux considérations culturelles et aux besoins en matière d'accessibilité.

- Les activités de participation du public viseront à recueillir les points de vue de divers groupes de population susceptibles de ressentir différemment les effets des activités de développement, y compris les groupes qui pourraient être touchés de manière disproportionnée ou qui pourraient faire face à des obstacles les empêchant de profiter des avantages potentiels.
- Le groupe de travail sur l'ERSL veille à ce que des possibilités de participation soient offertes tout au long des étapes clés du processus. Les rencontres seront menées de façon à ce que tous puissent exprimer leur point de vue librement et de manière respectueuse.
- Les modes de participation du public sont choisis en tenant compte des besoins et des intérêts de ce dernier. Le cas échéant, les modalités de participation peuvent être adaptées afin de faciliter la contribution de groupes et de communautés spécifiques dont les points de vue risqueraient, autrement, de ne pas être pris en compte dans le cadre des activités générales de participation publique. Les modes de participation du public peuvent inclure entre autres une période publique de commentaire sur la version provisoire de documents et des sessions d'information tenues en présentiel ou en virtuel.
- Les observations du public reçues lors d'activités de participation seront documentées, rendues publiques sur le Registre et potentiellement sur d'autres plateformes de partage de données établies par l'AEIC et le groupe de travail sur l'ERSL et éclaireront les travaux sur l'ERSL ainsi que son rapport final.
- Les renseignements recueillis dans le cadre des activités de participation publique peuvent contribuer à éclairer la réflexion sur l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus), notamment en permettant de comprendre comment les répercussions régionales sur les plans environnemental, sanitaire, social et économique peuvent être vécues différemment par divers groupes de personnes.

4 Identification des intervenants

La liste suivante présente des collectivités, des associations et d'autres parties prenantes que l'AEIC a identifiées comme potentiellement intéressées par le projet ou qui ont manifesté leur intérêt à participer à l'ERSL :

- Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)
- Citoyens
- Comité ZIP du lac Saint-Pierre



- Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
- Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches
- Comité ZIP Gaspésie
- Comité ZIP Jacques-Cartier
- Comité ZIP Côte-Nord du Golfe
- Comité ZIP des Seigneuries
- Comité ZIP Les Deux Rives
- Comité ZIP Saguenay - Charlevoix
- Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale
- East Coast Environmental Law Association
- Eau Secours! La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau
- Fondation Rivières
- Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail (INREST)
- Nature Québec
- Observatoire international des droits de la nature
- Organisme des bassins versants de la Capitale
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Réseau Québec Maritime
- Société de développement économique du Saint-Laurent
- Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) - Section Québec
- Société pour vaincre la pollution
- Stratégies Saint-Laurent
- Université Laval

5 Outils de mobilisation et de participation

Afin de s'assurer que le public ait la possibilité de participer de façon significative à l'ERSL, les outils de communication et de participation suivants pourront être utilisés :

- Avis publics affichés sur [le page du Registre d'ERSL](#) et parfois publiés dans les journaux et communiqués à la radio ;
- Communications par courriels à la liste de distribution ;
- Mises à jour dans les médias sociaux (p. ex. postes sur le compte Facebook, X (autrefois Twitter), et LinkedIn de l'AEIC) qui fournissent des informations et mises à jour sur le processus, annoncer les opportunités de participation du public, et des possibilités de financement ;
- Inventaires des renseignements existants et pertinents à l'ERSL ;



- Séances communautaires interactives ;
- Séances de mobilisation ciblées ou groupes de discussion, le cas échéant, afin de faciliter la participation des groupes susceptibles d'être touchés différemment ou de se heurter à des obstacles à la participation ;
- Sessions en virtuel avec une présentation pour le public et une période de questions et réponses. Ces sessions seraient diffusées en ligne en temps réel. Les liens pour accéder aux présentations seraient affichés sur la page [Séances d'information](#) sur le registre d'ERSL et envoyés à la liste de distribution ;
- [S'abonner aux notifications du registre.](#)

À noter que cette liste d'outils n'est pas exhaustive et que d'autres outils pourraient être utilisés au cours de l'ERSL pour faciliter la participation et ainsi s'assurer du déroulement efficace de l'ERSL.

En matière d'accessibilité, l'AEIC devra s'assurer que les documents affichés au Registre seront accessibles aux personnes ayant une déficience visuelle, c'est-à-dire qu'ils seront adaptés afin de permettre à un lecteur d'écran d'en lire le contenu à haute voix. Si un participant a des besoins supplémentaires en matière d'accessibilité qui n'ont pas encore été pris en compte, n'hésitez pas à nous contacter – l'ERSL souhaite que tout le monde puisse participer pleinement.

Les documents produits par le groupe de travail sur l'ERSL seront disponibles dans les deux langues officielles. La traduction simultanée sera offerte lors des sessions publiques, à moins que des sessions soient offertes dans les deux langues officielles de façon distincte.

5.1 Aide financière

Une aide financière est offerte pour soutenir la participation du public à l'ensemble du processus de l'ERSL. Pour obtenir des renseignements sur les activités admissibles au financement ou pour présenter une demande de financement, consultez [Programme d'aide financière aux participants](#) ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : fp-paf@iaac-aeic.gc.ca.

5.2 Liste de distribution

Tout au long du processus, l'AEIC gère une liste de distribution spécifique à l'ERSL. Les personnes et organisations faisant partie de la liste de distribution recevront des mises à jour régulières et des avis sur l'état d'avancement des travaux de l'ERSL.



Si vous désirez être ajoutés à la liste de distribution, veuillez faire parvenir votre nom complet, le nom de votre organisme, s'il y a lieu et votre adresse courriel à l'adresse suivante: stlawrence-saintlaurent@iaac-aeic.gc.ca.

Les gens qui ont déjà signifié vouloir être ajoutés à la liste de distribution soit en s'inscrivant sur le Registre¹ ou à la suite d'une séance d'information lors du processus de consultation en phase de pré-décision ou de planification, n'ont pas à s'inscrire de nouveau car leur nom figure déjà à la liste de distribution.

Pour voir toutes les observations reçues jusqu'à maintenant, veuillez consulter [le Registre](#).

5.3 Approche des activités

Le tableau 1 présente les objectifs de la phase de réalisation de l'ERSL ainsi que les activités de mobilisation pouvant avoir lieu lors de cette phase de l'ERSL ainsi que les outils de participation offerts au public et les échéanciers.

Le public, les organisations non gouvernementales et les organismes gouvernementaux et autres sont invités à participer aux activités de mobilisation décrites ci-dessous.

Tel qu'indiqué précédemment, un plan distinct de mobilisation et de participation avec les peuples autochtones a également été élaboré afin de plus spécifiquement veiller à ce que les peuples autochtones aient aussi la possibilité de participer de façon significative à l'ERSL.

Les objectifs de mobilisation pour l'ensemble de la phase de réalisation de l'ERSL sont les suivants :

- Respect des exigences de la LEI et des politiques applicables à une évaluation régionale en matière de participation sur public.
- Assurer une participation significative du public, y compris d'offrir des occasions de participer, par exemple, à la collecte de renseignements, à proposer des approches utiles et applicables permettant d'informer les constats et recommandations de l'ERSL.
- Intégrer de manière explicite et transparente la participation du public pour informer le rapport de l'ERSL et guider les évaluations d'impact et les évaluations environnementales futures.
- Aviser les participants des moments clés du processus où ils pourront participer.

¹ S'inscrire à une liste de distribution n'est plus une fonctionnalité sur le Registre, mais si vous vous êtes inscrit avant la désactivation de la fonction, vous êtes sur notre liste de distribution.



- Mettre à la disposition des participants toute la documentation pertinente à l'ERSL.



Tableau 1 : Approches et activités de participation du public durant la phase de réalisation (jusqu'à 30 mois, de l'été 2026 à l'hiver 2029)

Activités	Échéancier	Outils de participation
Annonce par courriel de la disponibilité de financement sous le Programme d'aide financière aux participants de l'AEIC pour soutenir la participation à la phase de réalisation.	Été-Automne 2026	- Avis publics, communiqués et courriels pour annoncer les occasions de participer et périodes publiques de commentaire. - Affichage de l'horaire des séances d'information. - Affichage de compte-rendu des séances d'information confidentielle, le cas échéant - Utilisation continue du Registre pour donner accès au public aux renseignements permettant une participation significative - Avis et communiqués du dépôt du rapport au ministre
- Séances d'information pour le public, ciblée ou générale, en présentiel ou en virtuel. - Affichage en continu des documents pertinents à l'ERSL et des commentaires reçus sur le Registre. - D'autres activités spécifiques seront identifiées et développées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, en fonction de la mobilisation en cours et des besoins émergents.	En continu, au besoin	
Période publique de commentaires sur les priorités d'évaluation	Printemps 2027	
Période publique de commentaires sur la version provisoire du rapport de l'ERSL.	Automne 2028	
Affichage sur le Registre du rapport final de l'ERSL.	Printemps 2029 – après l'examen des commentaires reçues par le groupe de travail.	
Affichage sur le Registre de toute réponse de la ministre.	Après la réponse de la ministre.	

Description de tableau : Un aperçu des activités et approches planifiées ou entreprises pour soutenir la participation du public pendant la phase de réalisation de l'ERSL.

Remarque : La liste du tableau n'est pas exhaustive et d'autres activités pourraient avoir lieu au cours de la phase de réalisation de l'ERSL.



Agence d'évaluation
d'impact du Canada

Impact Assessment
Agency of Canada



6 Collaboration avec les autorités fédérales

Dans la conduite de l'ERSL, le groupe de travail sur l'ERSL tiendra compte de l'expertise et des connaissances de nombreux ministères fédéraux, qui ont l'obligation de fournir les renseignements utiles et dans le délai précisé en vertu des dispositions de la LEI et le mandat de l'ERSL. L'AEIC engagera les ministères et agences du gouvernement fédéral de manière opportune et transparente afin de mener à bien les travaux de l'ERSL. Ces renseignements seront demandés par écrit ou lors de rencontres avec les autorités concernées. Dans les deux cas, l'AEIC veillera à ce que les renseignements reçus soit affiché au Registre.

7 Procédure de confidentialité

Les commentaires et autres documents reçus par le groupe de travail sur l'ERSL tout au long du processus de l'ERSL seront affichés sur le Registre, à l'exception des commentaires ou documents qui sont confidentiels ou assujettis à une clause de non-divulgaration. La [Politique sur les présentations](#) de l'AEIC détermine les renseignements présentés qui peuvent être communiqués publiquement et ceux qui devraient rester confidentiels. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont l'AEIC protège la confidentialité, veuillez [consulter l'Avis de confidentialité](#).

Si un participant ne souhaite pas que ses informations et/ou ses commentaires soient publiés sur le Registre, l'AEIC doit en être informée avant la soumission des commentaires ou des documents via l'adresse courriel suivante : stlawrence-saintlaurent@iaac-aeic.gc.ca. En outre, les connaissances autochtones partagées à titre confidentiel sont protégées contre la divulgation en vertu de l'article 119 de la LEI, sauf si un consentement écrit est transmis.

8 Soumettre des observations et cordonnées

Les observations peuvent être transmises à tout moment, au cours de l'ERSL, au moyen de la fonction « Présenter un commentaire » accessible via la page de l'ERSL sur le Registre ([Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent \(iaac-aeic.gc.ca\)](#)). Les pièces jointes peuvent aussi être téléversées à l'aide de cette fonction. Si vous éprouvez des difficultés lors de la soumission, veuillez communiquer avec l'AEIC et le groupe de travail par courriel à l'adresse suivante : . Les observations peuvent aussi être transmises par courriel ou par la poste.



Pour toutes questions ou demandes d'information, veuillez nous contacter à l'adresse suivante:

Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent

Agence d'évaluation d'impact du Canada

160, rue Elgin, 24e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0H3

Courriel: stlawrence-saintlaurent@iaac-aeic.gc.ca